

La gestion des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France en 2014

Tous les ans, l'ORDIF réalise une enquête sur la gestion des déchets ménagers et assimilés pris en charge dans le cadre du service public. Les résultats de cette enquête sont restitués dans un rapport annuel qui dresse un bilan des quantités de déchets gérées en Île-de-France.

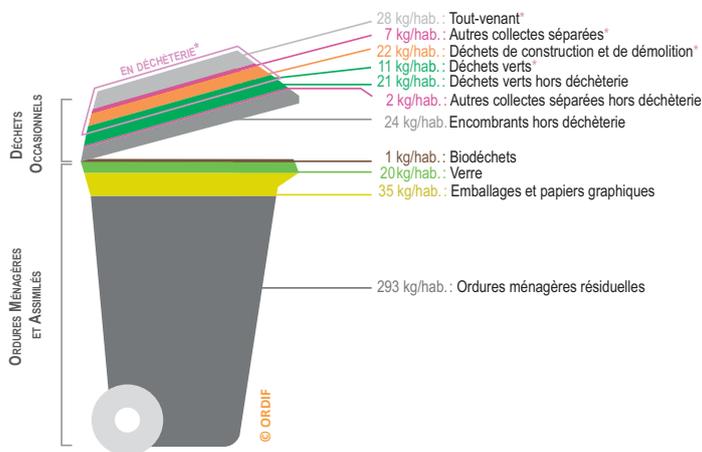


Les **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** sont composés :

- Des **Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)** qui désignent l'ensemble des déchets produits quotidiennement par les ménages. Cela comprend également les déchets des professionnels qui peuvent être collectés en mélange avec les déchets des ménages. On parle alors de déchets « assimilés » aux déchets ménagers ;
- Des **déchets occasionnels** qui désignent l'ensemble des déchets produits de façon ponctuelle : déchets verts issus de l'entretien des jardins, déchets dangereux des ménages, DEEE, encombrants, déchets de construction et de démolition, etc.

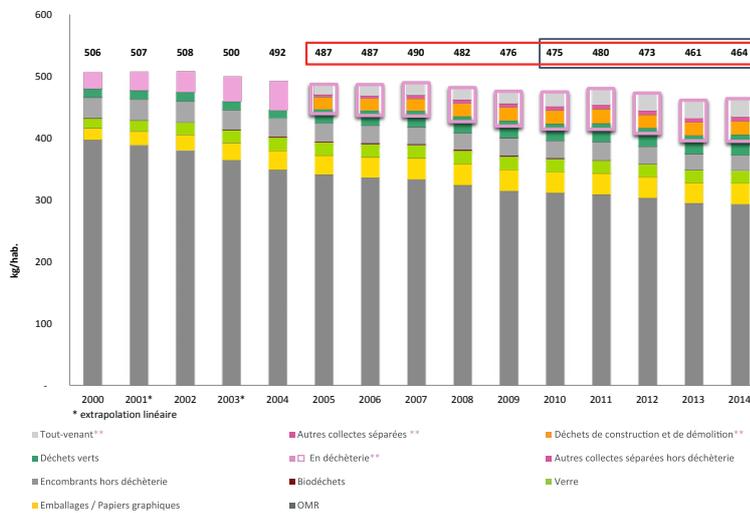
EN 2014, UN FRANCILIEN A PRODUIT 464 KG DE DMA

Cela représente une hausse de 3 kg/hab. par rapport à 2013, mais une baisse de 43 kg/hab. depuis 2000. On observe par ailleurs une baisse de 104 kg/hab. du flux d'ordures ménagères résiduelles – déchets produits quotidiennement et collectés en mélange – sur la période 2000-2014.



QUID DES OBJECTIFS PREDMA ?

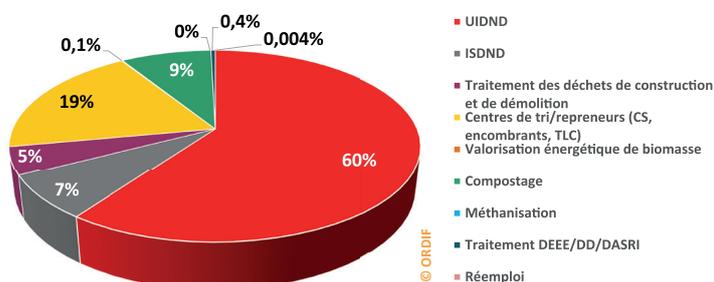
L'objectif PREDMA (Plan Régional d'Élimination des DMA) visant à réduire de 25 kg/hab. la production globale de DMA entre 2005 et 2014 n'a pas été atteint puisque l'on observe une baisse de 23 kg/hab.



Objectif PREDMA : -25kg/hab. entre 2005 et 2014	Objectif loi TECV : -10% entre 2010 et 2020
Observé : -23 kg/hab. entre 2005 et 2014	Observé : -2% entre 2010 et 2014

DESTINATIONS DE TRAITEMENT DES DMA EN 2014 : PLUS D'UNE TONNE SUR DEUX INCINÉRÉE

L'objectif Grenelle national préconise d'orienter 45% des DMA vers le recyclage d'ici 2015. En 2014, en Île-de-France, ce sont 28% des DMA qui ont été orientés vers cette voie.



Destinations de traitement des DMA en Île-de-France en 2014 (méthode Grenelle)

La baisse observée peut avoir plusieurs explications :

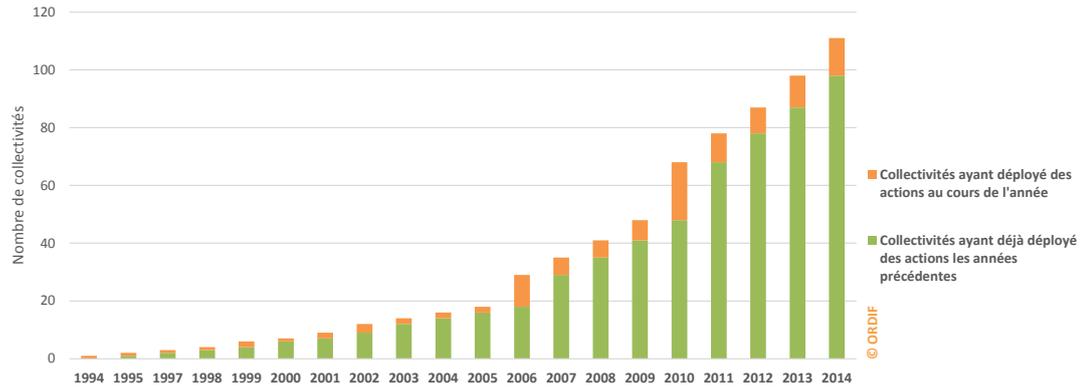
- les **actions de prévention** mises en place en ou hors PLP (Programme Local de Prévention) et plus récemment la crise économique ont pu jouer un rôle en impactant le comportement de consommation des ménages ainsi que la production de déchets assimilés. Ainsi une partie de la baisse observée peut être qualifiée de « réelle » ;
- une partie des DMA autrefois collectés par le service public a pu être détournée vers d'**autres circuits de collecte** (déchets de professionnels suite à l'instauration de la redevance spéciale, déchets ménagers suite à la mise en place de filières REP, déchets de voirie collectés par les collectivités dans le cadre de leur compétence Propreté, etc.). Ainsi une partie de la baisse observée peut être définie comme « artificielle ».

ZOOMS THÉMATIQUES

Le compostage domestique

La promotion du compostage domestique continue de s'étendre en Île-de-France, notamment à l'occasion des actions soutenues via les PLP. En 2014, **plus de la moitié des collectivités franciliennes** ayant la compétence *Collecte* avaient déjà déployé des actions de promotion du compostage domestique sur leur territoire.

Évolution du déploiement des collectivités à compétence *Collecte* ayant mis en place des actions de promotion du compostage domestique

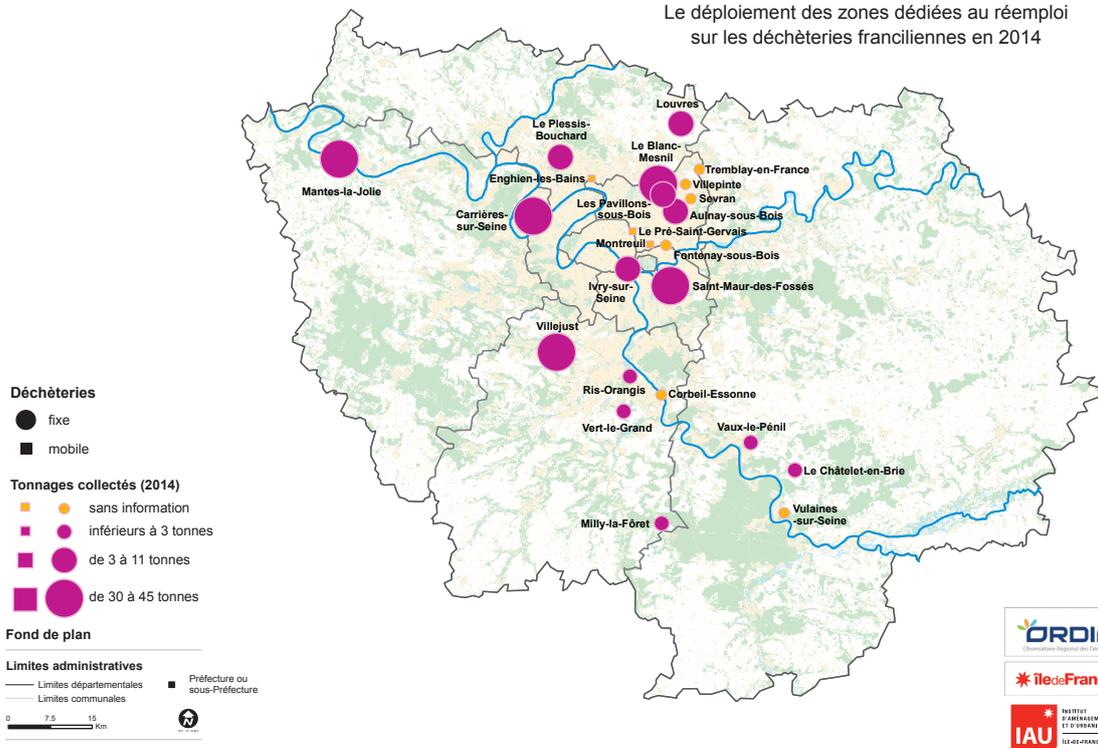


Le réemploi en déchèteries

En 2014, **21** des 174 déchèteries fixes franciliennes avaient mis en place une zone dédiée au réemploi. Près de **200 tonnes** de déchets ont été réemployées en 2014 contre 47 tonnes en 2012. Ce service tend à se développer, notamment à l'occasion de la construction de nouvelles déchèteries. Les collectivités réalisent

des **partenariats** avec des structures de **l'Économie Sociale et Solidaire** telles que les recycleries/ressourceries, Emmaüs ou encore des associations locales afin que celles-ci récupèrent les déchets déposés dans les caissons de réemploi pour les revaloriser et leur donner une seconde vie.

Le déploiement des zones dédiées au réemploi sur les déchèteries franciliennes en 2014



Méthodologie

Les données présentées dans cette synthèse sont issues d'une enquête adressée annuellement aux 181 collectivités franciliennes compétentes, réalisée dans le cadre de l'enquête biennale nationale « Collecte » de l'ADEME. Les informations régionales sont saisies dans la base de données nationale SINOE®, puis synthétisées dans une publication. Ces travaux sont encadrés par un comité de pilotage composé de structures

adhérentes de l'ORDIF : Délégation régionale de l'ADEME, Cercle national du recyclage, conseils généraux de l'Essonne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, Conseil régional d'Île-de-France, DRIEE IDF, IAU IDF, Île-de-France Environnement, Syctom Agence métropolitaine des déchets ménagers, SIDRU, SIEVD, SYELOM, SITOM, TIRU et Ville de Paris.



Le rapport Déchets Ménagers et Assimilés 2014 complet est disponible sur www.ordif.com.

Une autre synthèse est également disponible : Organisation institutionnelle en 2014